

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
24/01/2024 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres : **Etaient présents** : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel,
Convoqués : 9
Présents : 6
Pouvoir : 1 **Etaient absents sans pouvoir** : Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr BLONDEAU Philippe
Etait absent ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie)

OBJET : LOYER RESIDENCE LE BELVEDERE

La Direction Départementale des Territoires informe que la valorisation maximale de la redevance pratiquée (pour les résidents en place) des logements-foyers conventionnés à l'APL est de 3,50 % au 1^{er} janvier 2024.

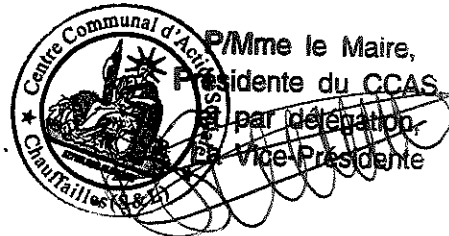
Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

	F1 bis			
	2023		2024	
	personne seule	couple	personne seule	couple
LOYER	517,48 €	585,85 €	535,59 €	606,35 €
CHARGES COLLECTIVES	61,49 €	70,51 €	63,64 €	72,98 €
ALARME	16,77 €	16,77 €	17,11 €	17,11 €
REOM	9,50 €	9,50 €	9,50 €	9,50 €
TOTAL	605,24 €	682,63 €	625,84 €	705,94 €
GARAGE	40,10 €	40,10 €	40,90 €	40,90 €
MEUBLÉ (supplément)	39,60 €	39,60 €	40,39 €	40,39 €
Cave en + si dispo	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €

	T2	
	2023	2024
LOYER	623,83 €	645,66 €
CHARGES COLLECTIVES	70,51 €	72,98 €
ALARME	16,77 €	17,11€
REOM	9,50 €	9,50 €
TOTAL	720,61 €	745,25 €
GARAGE	40,10 €	40,90 €
Cave en + si dispo	25,00 €	25,00 €

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS
Pour copie conforme,
Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations 24/01/2024 L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres : Étaient présents : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel,
Étaient absents sans pouvoir : Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr BLONDEAU Philippe
Était absent ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie)


Convoqués : 9
Présents : 6
Pouvoir : 1

OBJET : LOYER TELEALARME

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent que le tarif de la téléalarme passe de 27,50 € par mois à 28 € par mois à compter du 1^{er} février 2024.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS
Pour copie conforme,
Mme le Maire, Présidente du CCAS
P/Mme le Maire,
Présidente du CCAS
et par délégation,
La Vice-Présidente



Centre Communal d'Action Sociale
Tous les repas comportent fromage et dessert.
7, place de l'Hôtel de Ville
71170 CHAUFFAILLES

Tél. 03 85 26 55 23
e-mail : ccas@chauffailles.fr

2024.03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
24/01/2024 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres : **Etaient présents** : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel,
Convoqués : 9 **Etaient absents sans pouvoir** : Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr BLONDEAU Philippe
Présents : 6 **Etait absent ayant donné pouvoir** : Mme THEVENET Marion
Pouvoir : 1 (pouvoir donné à BRUNEL Julie)

OBJET : TARIFS RESTAURATION RESIDENCE AUTONOMIE LE BELVEDERE à COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'arrêté du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées stipule : « Le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à l'article L. 342-1 du code de l'action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 5,48 % au cours de l'année 2024 par rapport à l'année précédente. »

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

	2024	
	HT	TTC
Repas Résidants	8,53	9,00
Repas Invités	11,37	12,00
Repas Comités Entreprises	11,37	12,00
Potages	1,26	1,33
Repas agents/élus	6,64	7,00

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 071-267100543-20240129-2024_03-DE



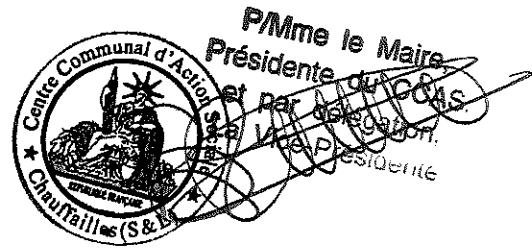
Tous les repas comportent fromage et dessert.

~~Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le~~

LES MEMBRES PRESENTS

Pour copie conforme,

Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
24/01/2024 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres : Etaient présents : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel,
Convoqués : 9 Etaient absents sans pouvoir : Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr B'LONGDEAU Philippe
Présents : 6 Etait absent ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion
Pouvoir : 1 (pouvoir donné à BRUNEL Julie)

OBJET : TARIFS AUTRES SERVICES RESIDENCE AUTONOMIE LE BELVEDERE à COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'arrêté du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées stipule : « Le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à l'article L. 342-1 du code de l'action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 5,48 % au cours de l'année 2024 par rapport à l'année précédente. »


Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

TARIF FORFAIT POUR LES SERVICES DIVERS

- Forfait soins de nursing.....1,25 € / jour
- Portage des repas en chambre ou studio.....1,25 € / jour
- Forfait étendre le linge ou autres petits services inhabituels1,25 € / intervention

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS
Pour copie conforme,
Mme M. Maire, Présidente du CCAS,
en par déléguation,
la Vice-Présidente



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations 24/01/2024 L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres : Etaient présents : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel,
Etaient absents sans pouvoir : Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr BLONDEAU Philippe
Etait absent ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie)

Convoqués : 9
Présents : 6
Pouvoir : 1

OBJET : TARIFS AUTRES SERVICES RESIDENCE AUTONOMIE LE BELVEDERE à COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2024

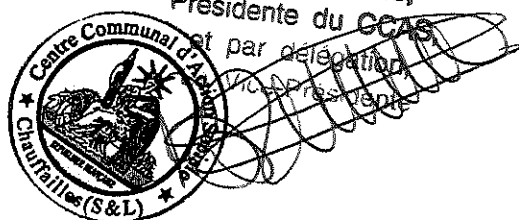
Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

CHAMBRES VISITEURS (tarifs T.T.C.)

- Accueil d'un adulte la nuit.....3,60 €
- Accueil d'un enfant la nuit..... 2,30 €
- Nuit pour famille résidents..... 28,00 €
- Nuit pour extérieurs (n'ayant pas de famille à la résidence).....36,00 €

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS
Pour copie conforme,
Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.



Centre Communal d'Action Sociale

7, place de l'Hôtel de Ville
71170 CHAUFFAILLES

Tél. 03 85 26 55 23
e-mail : ccas@chauffailles.fr

2024.06

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations 24/01/2024 L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres :
Convoqués : 9
Présents : 6
Pouvoir : 1

Etaient présents : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel,
Etaient absents sans pouvoir : Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr BLONDEAU Philippe
Etait absent ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie)

**OBJET : TARIFS MINI-BUS MAIRIE A DISPOSITION DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE à compter du 01 février 2024**

Pour faciliter les déplacements des résidents, « le Belvédère » souhaite remettre en place des navettes en mini-bus les mardis après-midi de 15 h à 17 h et les vendredis de 9h30 à 11h30.

Madame la Présidente propose de modifier les tarifs comme suit.

2024	
1 aller OU 1 retour	2 €
1 Aller ET retour	3,50 €

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS

Pour le Maire, Présidente du C.C.A.S.
Mme Julie Brunel
Présidente du C.C.A.S.
Chauffailles (S&L) La Ville et son territoire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
24/01/2024 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres : **Etaient présents** : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel,
Convoqués : 9
Présents : 6
Pouvoir : 1 **Etaient absents sans pouvoir** : Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr BLONDEAU Philippe
Etait absent ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie)

OBJET : TARIFS REPAS MULTI –ACCUEIL A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2024

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants à partir du 1^{er} février 2024 pour les repas pris à la résidence Autonomie par les enfants du Multi-accueil.

MULTI ACCUEIL

Portions Bébé : 2,09 € HT soit 2,20 € TTC (fromage et dessert)
Portion Grands : 3,13 € HT soit 3,30 € TTC (fromage et dessert)
Adultes : 6,64 € HT soit 7,00 € TTC (fromage et dessert)

**Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le**

LES MEMBRES PRESENTS

Pour copie conforme,

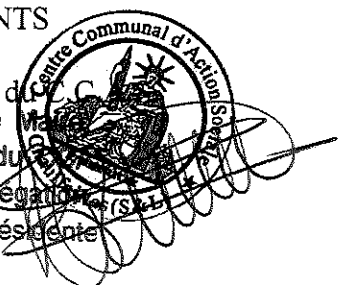
Mme le Maire, Présidente du

P/Mme le Maire

Présidente du

et par délégation

La Vice-Présidente



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations : L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
24/01/2024 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres : **Etaient présents** : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel, Mr BLONDEAU Philippe
Convoqués : 9
Présents : 7
Pouvoir : 1
Etait absent sans pouvoir : Mme DUMOULIN Stéphanie,
Etait absent ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie)

Arrivée de Mr BLONDEAU

OBJET : AIDE SOCIALE FACULTATIVE- PRISE EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE

Il s'agit d'une famille avec 3 enfants âgés de 3 à 10 ans dont les parents ne travaillent pas, le couple bénéficie du RSA et l'aide des restos du coeur.
Les soucis de santé des aînés impactent le budget familial (trajet orthophoniste, psychologue..)

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent la prise en charge de 2 repas par semaine pour les 2 aînés à compter du 1^{er} février 2024 au 13 avril 2024 (vacances de printemps).

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS

Pour copie conforme,

Mme Marie-Claire Labrosse

Présidente du CCAS

et par délégation

La Vice-Présidente



Centre Communal d'Action Sociale

7, place de l'Hôtel de Ville
71170 CHAUFFAILLES

Tél. 03 85 26 55 23
e-mail : ccas@chauffailles.fr

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 071-267100543-20240129-2024_09-DE

S²LO

2024.09

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations	L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
24/01/2024	le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL
Nombre de membres :	<u>Étaient présents</u> : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel, Mr BLONDEAU Philippe
Convoqués : 9	<u>Était absent sans pouvoir</u> : Mme DUMOULIN Stéphanie,
Présents : 7	<u>Était absent ayant donné pouvoir</u> : Mme THEVENET Marion
Pouvoir : 1	(pouvoir donné à BRUNEL Julie)

OBJET : TARIFICATION SERVICE AIDE A DOMICILE

Selon l'arrêté portant tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux du 28/12/2023 du département de Saône-et-Loire, le tarif horaire est fixé à 25,00 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est applicable aux usagers ne bénéficiant pas de l'APA ou de la PCH, pour les interventions auprès des personnes âgées ainsi que pour les interventions auprès des personnes en situation de handicap. Ce tarif s'applique la semaine, le week-end et les jours fériés.

Pour les usagers bénéficiant de l'APA et de la PCH, le tarif s'élève à 22,62 €.
Ce tarif s'applique la semaine, le week-end et les jours fériés.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le

LES MEMBRES PRESENTS
Pour copie conforme,
Mme le Maire, Présidente du CCAS,
Mme le Maire, Présidente de l'APAD déléguée,
Présidente



Centre Communal d'Action Sociale

7, place de l'Hôtel de Ville
71170 CHAUFFAILLES

Tél. 03 85 26 55 23
e-mail : ccas@chauffailles.fr

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 071-267100543-20240129-2024_10-DE

S²LO

2024.10

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
24/01/2024 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL

Nombre de membres : **Etaient présents** : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel, Mr BLONDEAU Philippe
Convoqués : 9
Présents : 7
Pouvoir : 1 **Etait absent sans pouvoir** : Mme DUMOULIN Stéphanie,
 Etait absent ayant donné pouvoir : Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à BRUNEL Julie)

OBJET : FRAIS KILOMETRIQUES

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent que soient facturés aux bénéficiaires du service d'aides à domicile, les frais kilométriques pour les trajets en dehors de la ville de Chauffailles, suivant un forfait de 0,65 cts le kilomètre (rappel 2023 : 0,45 cts/km)

**Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le**

LES MEMBRES PRESENTS
Pour copie conforme,
Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

